

Privilège—M. J. Turner

On a agi ainsi ouvertement, sans scrupule, rompant avec les traditions et les pratiques de la Chambre des communes et on va même jusqu'à s'en vanter.

• (1510)

Vous occupez le fauteuil le plus respecté dans la démocratie canadienne, monsieur le Président. Vous êtes le Président de la Chambre des communes. Quand le Parlement est devenu une institution en Grande-Bretagne, les gens avaient deux raisons de s'assembler. Premièrement, pour approuver les dépenses proposées par le roi et la Couronne et deuxièmement, pour approuver ou rejeter les impôts perçus par la Couronne.

Rien ne revêt une plus grande importance pour l'institution du Parlement, rien ne touche de plus près les privilèges des députés de la Chambre que le fait d'être les premiers et les seuls, en tant que représentants des Canadiens, à avoir le privilège de prendre connaissance des propositions du gouvernement en matière de dépenses et d'impôts. Le ministre a porté atteinte à ce privilège.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): J'estime que nous n'avons pas simplement affaire à un Livre blanc, mais à un document qui est à peu de choses près un véritable exposé budgétaire. Il prévoit une révision générale de la fiscalité. Il touche les affaires personnelles de tous les Canadiens. Il déterminera l'orientation et la conduite des affaires au Canada pour la prochaine génération.

Dans l'ordre spécial de la Chambre s'appliquant à la déclaration de demain, il est fait précisément mention du dépôt des Avis des voies et moyens, avis de modifications fiscales immédiates. Autrement dit, nous devons examiner cette question dans le contexte global d'un exposé budgétaire.

Je tiens à dire à Votre Honneur qu'en l'occurrence, la question de privilège est fondée. Rien ne revêt plus d'importance pour le rôle du Parlement que l'examen des Voies et moyens, les dépenses d'une part et les projets de modifications fiscales de l'autre. Étant donné que cette déclaration a tout d'un exposé budgétaire de par son caractère officiel et toutes les mesures prises à cet égard, l'initiative du ministre des Finances constitue véritablement une atteinte aux privilèges de tous les députés.

Si vous estimez que la question de privilège est fondée à première vue, je suis tout à fait disposé à proposer la motion nécessaire.

Des voix: Bravo!

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ce qui s'est passé aujourd'hui est tout à fait regrettable. Comme le chef de l'opposition officielle (M. Turner) l'a signalé, le Livre blanc qui sera présenté demain revêt un caractère tout à fait spécial. Il touchera la vie de tous les Canadiens. A toutes fins pratiques, il sera traité de la même façon qu'un exposé budgétaire. De fait, on lui accorde encore plus d'importance qu'à certains des budgets que nous avons vus dans le passé.

Le huis clos demain durera huit heures, c'est-à-dire tout le temps qu'il faudra, pense-t-on, pour mettre les députés et journalistes au courant du contenu du Livre blanc. Le ministre des

Finances (M. Wilson) a décidé que le bon moment pour prononcer un discours qui donnera les grandes lignes des changements qu'il compte apporter aux lois fiscales du Canada était après la fermeture de la bourse, et la signification de cette décision est évidente.

D'ailleurs, quand on lui a demandé à diverses reprises d'expliquer pourquoi il jugeait nécessaire de présenter le Livre blanc à 20 heures après la fermeture de toutes les bourses, le ministre n'a pas vraiment donné d'explication satisfaisante, sauf pour dire que les marchés de l'ouest du Canada seraient tous fermés à ce moment-là. De toute évidence, le Livre blanc annonce des changements au régime fiscal du Canada qui auront d'importantes conséquences pour tous les Canadiens.

Aujourd'hui, les médias ont cité les propos de certains experts qui faisaient, semble-t-il, partie d'un groupe composé de 20 éminents fiscalistes et comptables, c'est-à-dire de conseillers fiscaux privilégiés, lesquels experts ont eu accès aux documents définitifs annonçant les changements proposés au régime fiscal. A mon avis, puisque cette question a été soulevée aujourd'hui, la meilleure chose à faire serait de publier les noms de ces conseillers. Le ministre des Finances a lui-même parlé de cette liste de noms pendant toute la période des questions aujourd'hui. Les Canadiens ont le droit de savoir qui faisait partie de ce groupe d'experts qui ont obtenu des renseignements privilégiés avant que les députés, les représentants dûment élus du peuple canadien, aient pu examiner la déclaration sur la réforme fiscale.

Selon le journal d'aujourd'hui un certain M. Boulanger, qui a travaillé au ministère des Finances de 1978 à 1982, a déclaré qu'il sait comment ces experts sont choisis, que ce sont d'habitude des gens qui ont leur nom dans les journaux et qu'ils jouent un rôle strictement politique. Un autre a déclaré qu'il avait été très flatté d'être choisi parce que ses collègues trouvent maintenant que cela vaut la peine de le consulter, ce qui est très important dans sa profession.

On a pu constater à maintes reprises combien le fait d'être reconnu par ses pairs pouvait être avantageux pour un conseiller en fiscalité. Ayant été singularisées, ces 20 personnes jouiront désormais d'un avantage évident lorsqu'elles donneront des conseils à des clients du secteur de l'entreprise et il s'agit d'une situation qui doit nous préoccuper au plus haut point à titre de députés. Nous nous demandons quel respect ont accordé au caractère confidentiel de certains renseignements et quel souci d'équité on manifeste lorsque vient le moment de les divulger.

Il est tout à fait évident, selon ce qu'ont déclaré des personnes bien renseignées, que le ministre des Finances a fait bénéficier de renseignements spéciaux et confidentiels 20 personnes choisies pour des raisons politiques. On a demandé plus tôt au ministre des Finances s'il serait disposé à modifier les documents si ce prétendu banc d'essai révélait des problèmes. Il a répondu par la négative. Il faut se demander pourquoi il y avait lieu de confier l'examen des documents sur la réforme fiscale à un groupe de 20 experts si le ministre des Finances n'avait aucune intention de changer d'idée sur quelque aspect que ce soit du projet de réforme fiscale.